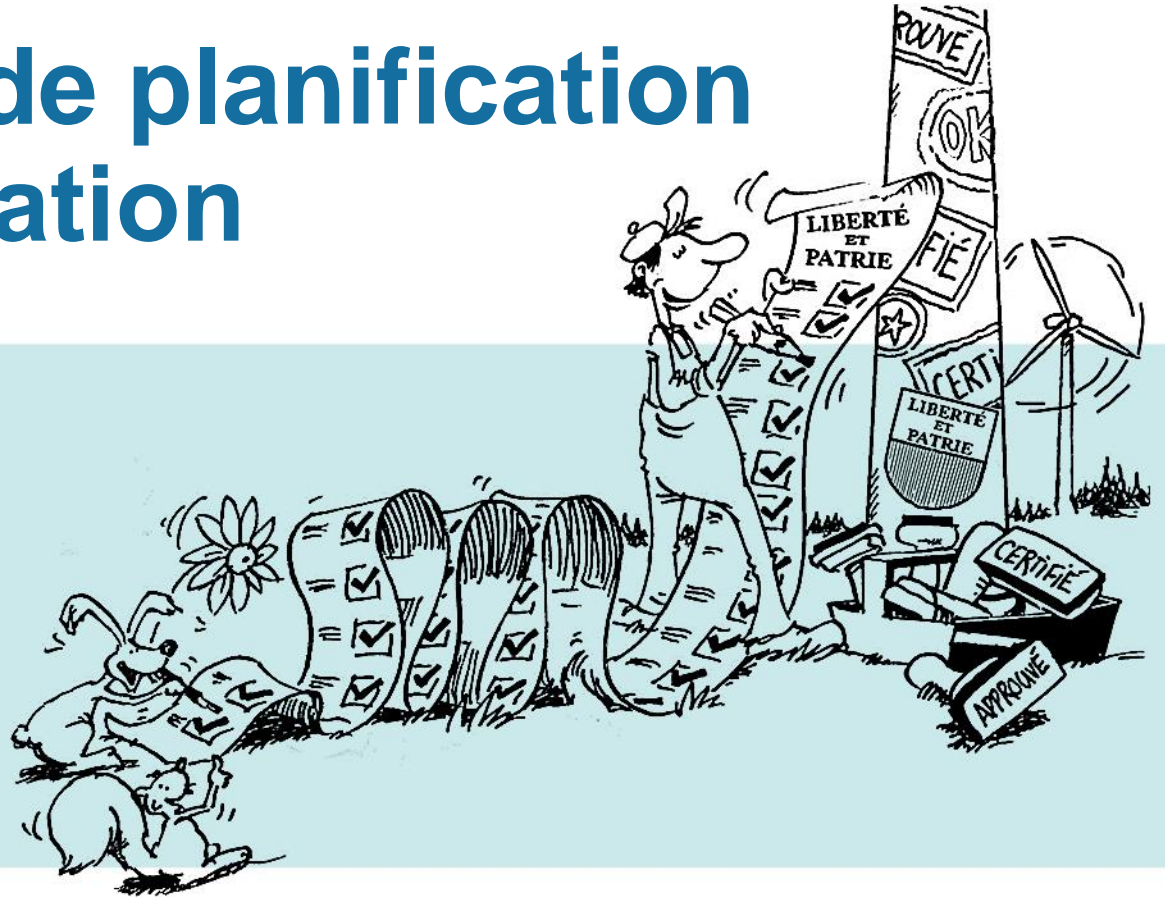
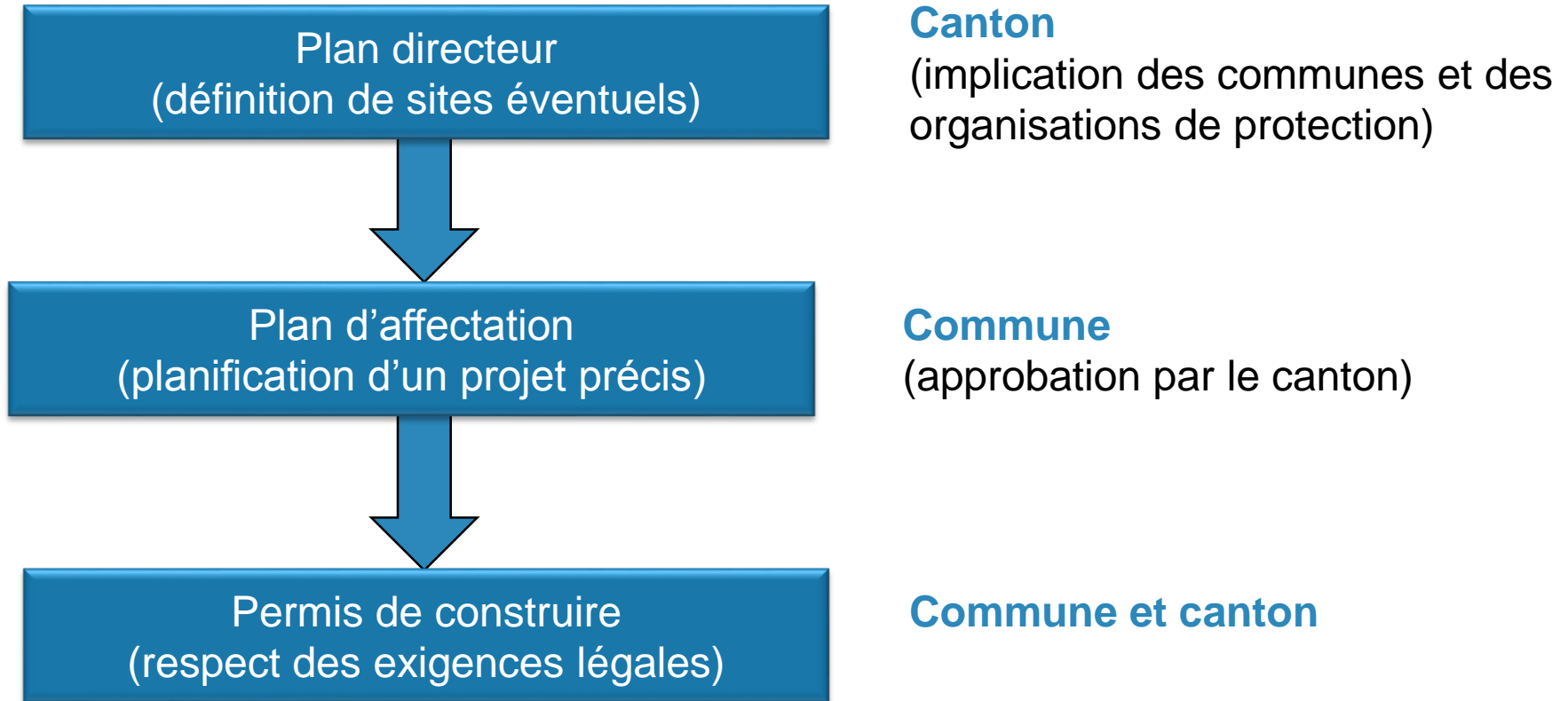


Procédure de planification et d'autorisation



Le canton et la commune statuent sur le projet d'énergie éolienne en impliquant la population



1. Etape de la pesée des intérêts: planification cantonale

- Le canton établit un plan directeur cantonal avec des sites appropriés à l'exploitation de l'énergie éolienne.

ou

Le canton définit des critères d'évaluation pour des sites appropriés à l'exploitation de l'énergie éolienne.

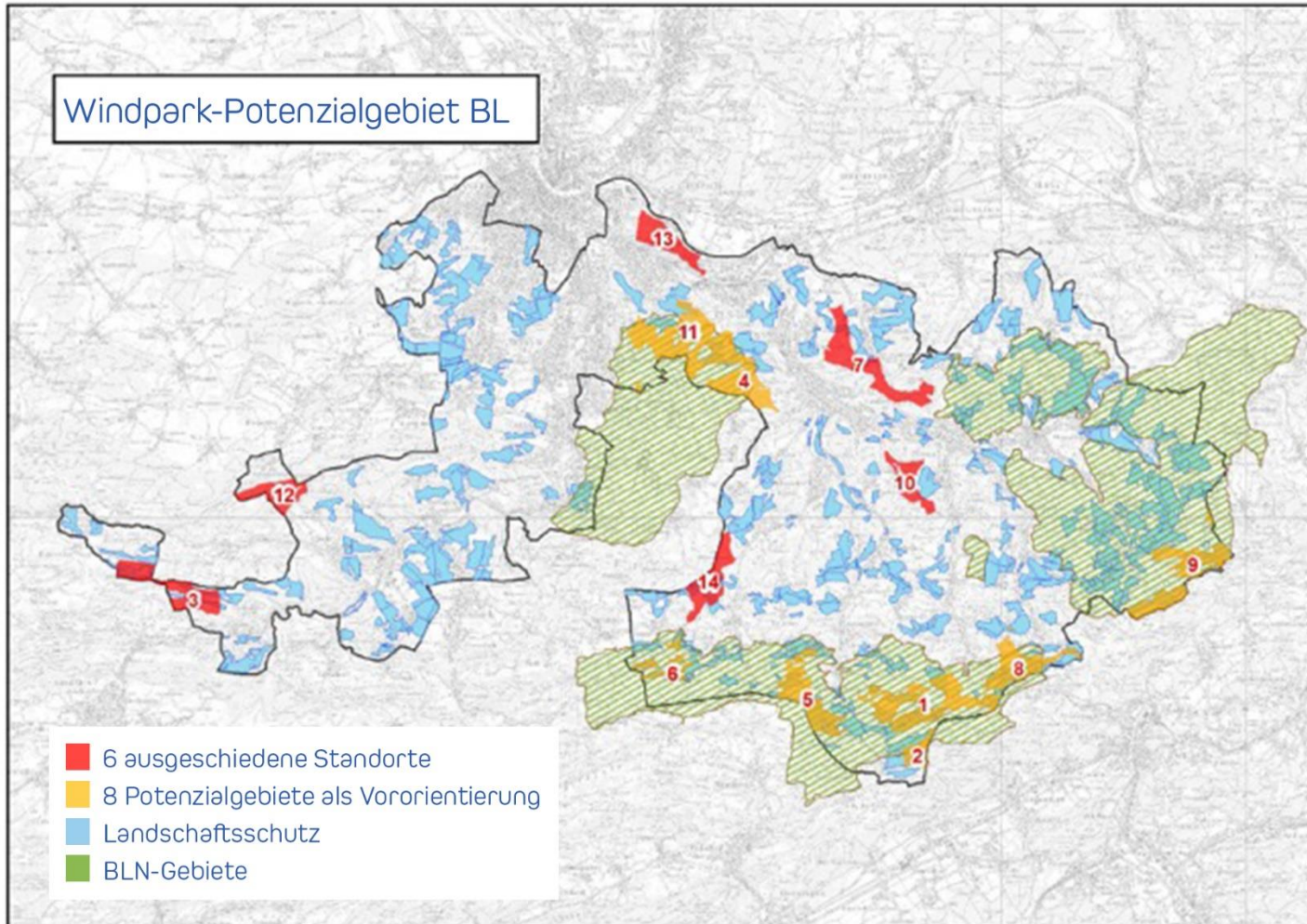
- Le canton peut déterminer des zones dans lesquelles on ne peut construire aucune éolienne.
- Ce faisant, il prend en considération les intérêts des communes, de la population, des organisations de protection de l'environnement, des cantons voisins, etc.
- La Confédération approuve les plans directeurs cantonaux



Critères des cantons pour définir des sites

- Bonnes conditions de vent
- Bonnes conditions pour la desserte:
 - Accès pour la construction/l'entretien des installations
 - Raccordement au réseau d'électricité
- Distance suffisante des habitations en raison du bruit et de l'ombre portée
- Prise en compte des paysages et biens culturels dignes de protection
- Prise en compte des habitats naturels précieux d'animaux protégés (surtout oiseaux et chauves-souris)
- Pas de dérangement notable causé à des radars et des stations radio
- etc.
- Et dans la mesure du possible: intégration des communes concernées

Exemple du plan directeur du canton de Bâle-Campagne



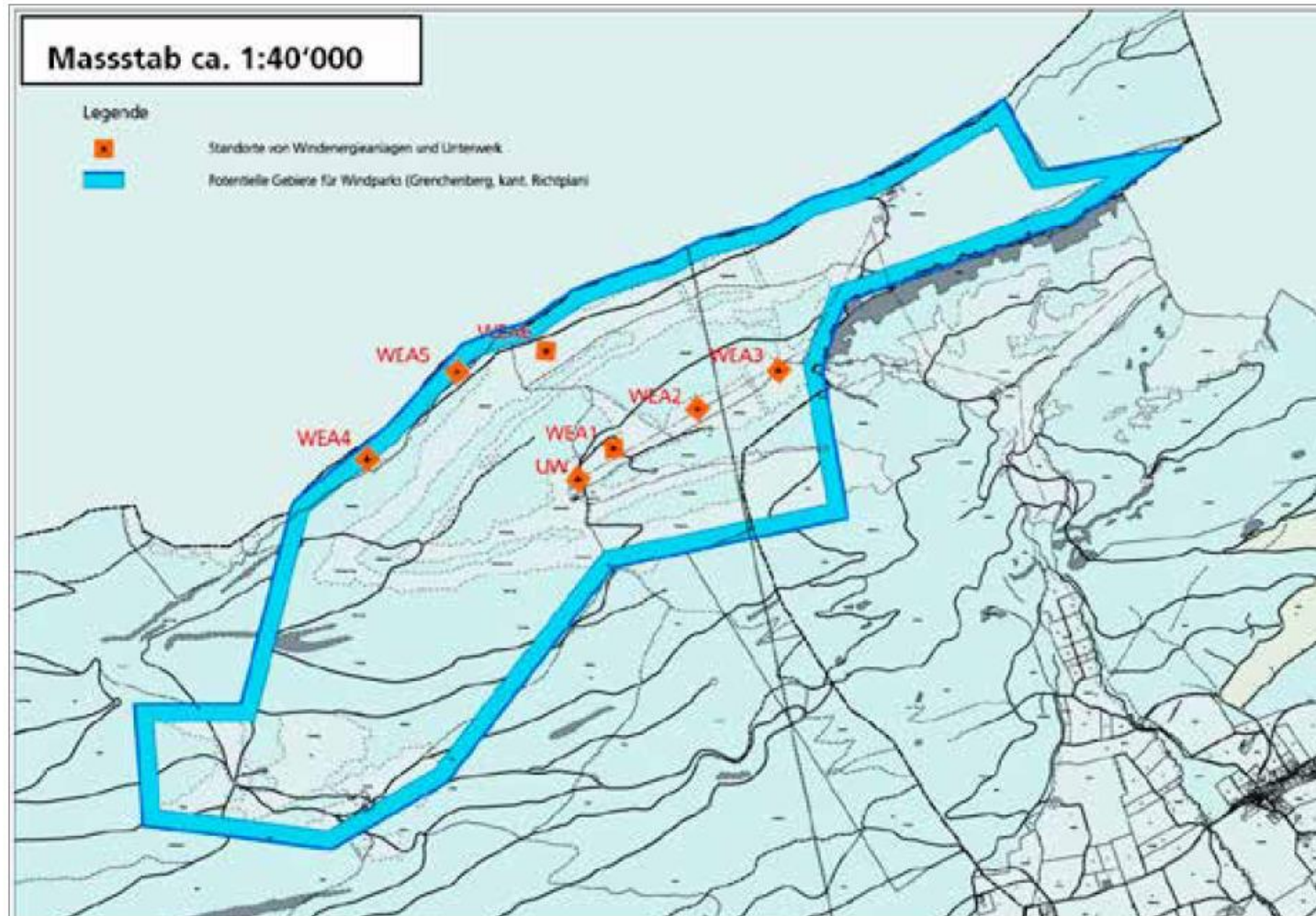
2. Etape de la pesée des intérêts: plan d'affectation

Plan d'affectation pour un projet précis:

- Planification détaillée tenant compte des intérêts locaux – y compris étude d'impact sur l'environnement (à partir de 5 MW)
- Les communes sont généralement compétentes en la matière (selon la législation cantonale concernée)
- Consultation de la population, des communes voisines, des organisations de protection, etc.
- Selon les cantons, c'est l'assemblée communale (législatif) ou le conseil communal (exécutif) qui décide du plan d'affectation
- Possibilité d'oppositions / recours



Exemple de plan directeur / plan d'affectation de Grenchenberg (SO)



Les impacts possibles sur l'environnement, la nature et le paysage sont étudiés dans le détail

Dès 5 mégawatts de puissance, le responsable d'un projet éolien doit élaborer et soumettre un **rapport** complet **d'impact sur l'environnement**. Ce rapport

- doit se fonder sur les **directives des autorités** (thèmes à traiter, méthodologie),
- **constitue la base de décision** pour l'autorité de décision (autorisation / conditions),
- Constitue une base pour le contrôle de la **conformité légale**.



Ce qu'évalue une étude d'impact sur l'environnement:

Impact sur les riverains

- Bruit
- Ombre projetées des pales
- Formation de glace sur les pales

Impact sur la nature / le paysage

- Faune, en particulier oiseaux et chauves-souris
- Plantes et forêt
- Eaux souterraines et eaux
- Sol
- Paysage
- Biens culturels

➤ **L'importance d'un critère varie selon le site!**

Les communes ont le dernier mot: les projets d'énergie éolienne sont autorisés dans le cadre d'un processus démocratique.



Entre 2012 et 2016, **12 des 13 décisions** prises par des communes à propos de projets précis de parc éolien ont été favorables.